



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

N°39/2020

NOTA :

Le Président certifie que le
compte rendu de cette
délibération est affiché au
siège, rue de l'école
primaire, 97650
Dzoumogné

En exercice : 34

Etaient présents :

ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU OUSSENI Saïdy, OUSSENI Al-Hadi, DJAFFOU Mouhamadi, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, RIDHOI Zainabou, KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, ABDOU Chadhouli, OMAR FOUNDI Rifcati, SAINDOU Assani, ABDALLAH Intia, SOILIH MADI Mohamadi Colo, BLACK ABDULLAH Attoumani, Moustoifa CHAMSIDINE, M'KIDAR Saïd, MADI Charafoudine

Présents : 16

Absents : 18

Procurations : 3

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Objet :

**Vote des taux de participation
de collecte et de traitement des
déchets pour l'exercice
budgétaire de 2020**

Etaient absents :

FAZUL Chams-Eddine Mohamed, MOHAMED Salimata, MAHAMOUDOU Liza, SAINDOU COMBO Nadjati, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, SAID-SOUFFOU Soula, MDALLAH Anlamati, NOUDJOUR Madi Assani, JEAN RENE Hissani, DJANFAR Hidaïa, IDRISSA Saïd Issouf, HAMISSI Sélémani, ALI BACAR Mohamadi, SAIDINA Anrifia

Procurations :

M. Issoufi MAANDHUI donne procuration à M. ABDOU OUSSENI Saïdy,
M. ALI HADHURAMI Widal-Habib donne procuration à M. SAINDOU Assani
Mme.ABDALLAH Oidhuati donne procuration à M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa

L'an deux mille vingt et le onze septembre, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation, transmise le 31/08/2020, de son Président ABBALLAH Houssamoudine à la MJC de Mangajou, Commune de Sada. Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. SAINDOU Assani a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Rappel : depuis 2015, chaque année le comité syndical délibère pour fixer les taux de collecte et de traitement des déchets afin de financer les dépenses du syndicat (voir tableau PJ)

Considérant la situation financière du SIDEVAM976

Considérant le reversement de la TEOM 2020 de l'intercommunalité de Petite Terre au SIDEVAM976

Considérant le produit attendu sur la collecte et le traitement des déchets du secteur public et/ou privé ;

Considérant l'état des dépenses prévisionnelles 2020 ;

Le Président propose de voter les taux de collecte et traitement des déchets tels que décrits dans le tableau joint au rapport

Après examen du rapport et après délibération, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

Décide :

Article 1 : de fixer le taux de collecte à 26€ par habitant et le taux de traitement à 36€ par habitant, soit un total de de participation à 62€/habitant

Article 2 : de demander une mensualisation des participations afin de permettre au SIDEVAM976 de disposer d'une trésorerie suffisante pour le paiement de ses dépenses dans les délais règlementaires

Article 3 : d'autoriser le Président à engager les procédures pour l'application de ces décisions

*Ainsi délibéré, les membres du Conseil Syndical
ont signé sur la liste d'émargement.*

Fait à Dzoumogné, le 21 septembre 2020,

Le Président



ABDALLAH Houssamoudine

Participations intercommunales

		2020				
Intercommunalité	Communes membres	Population 2017	Tx de collecte = 26 €/hab	Tx de traitement = 36 €/hab	Total des taux = 62€/hab	
			Participation de collecte	Participation de traitement	Participation totale / commune	Participation totale/intercommu- nalité
CC de Petite-Terre	Dzaoudzi-Labattoir	17831	463 606,00 €	641 916,00 €	1 105 522,00 €	1 814 926,00 €
	Pamandzi	11442	297 492,00 €	411 912,00 €	709 404,00 €	
		29273	761 098,00 €	1 053 828,00 €	1 814 926,00 €	
CADEMA	Mamoudzou	71437	0,00 €	2 571 732,00 €	2 571 732,00 €	3 142 260,00 €
	Dembeni	15848	0,00 €	570 528,00 €	570 528,00 €	
		87285	0,00 €	3 142 260,00 €	3 142 260,00 €	
CC du Centre-Ouest	Mtsangamouji	6432	167 232,00 €	231 552,00 €	398 784,00 €	3 101 240,00 €
	Tsingoni	13934	362 284,00 €	501 624,00 €	863 908,00 €	
	Chiconi	8295	215 670,00 €	298 620,00 €	514 290,00 €	
	Sada	11156	290 056,00 €	401 616,00 €	691 672,00 €	
	Ouangani	10203	265 278,00 €	367 308,00 €	632 586,00 €	
		50020	1 300 520,00 €	1 800 720,00 €	3 101 240,00 €	
CC du SUD	Chirongui	8920	231 920,00 €	321 120,00 €	553 040,00 €	1 915 676,00 €
	Bandrélé	10282	267 332,00 €	370 152,00 €	637 484,00 €	
	Bouèni	6189	160 914,00 €	222 804,00 €	383 718,00 €	
	Kani-Kéli	5507	143 182,00 €	198 252,00 €	341 434,00 €	
		30898	803 348,00 €	1 112 328,00 €	1 915 676,00 €	
CC du Nord	Acoua	5192	134 992,00 €	186 912,00 €	321 904,00 €	3 660 604,00 €
	Mtsamboro	7705	200 330,00 €	277 380,00 €	477 710,00 €	
	Bandraboua	13989	363 714,00 €	503 604,00 €	867 318,00 €	
	Koungou	32156	836 056,00 €	1 157 616,00 €	1 993 672,00 €	
		59042	1 535 092,00 €	2 125 512,00 €	3 660 604,00 €	
TOTAL		256518	4 400 058,00 €	9 234 648,00 €	13 634 706,00 €	13 634 706,00 €